



**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 18 DECEMBRE 2015
AFFJUR/GLLF/MM**

C.M. 08.15.

Date de convocation : 11 décembre 2015
Date d'affichage : 11 décembre 2015
Compte-rendu succinct : 23 décembre 2015

Nombre de Conseillers :
En exercice : 35
Présents : 28
Votants : 35

L'an deux mille quinze, le dix huit décembre, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE, Maire de Torcy.

ETAIENT PRESENTS : M. LE LAY-FELZINE - MME VERTENEUILLE - M. FROSSARD - MME CRISPIN (à partir de 20 h 45) - M. BILLARD - MME EUDE - M. VERMOT - M. AUMARD - MME IOSUB - MME SIMONOT - M. MORENCY - M.BEKKOCHE - M. GUILLOU - M. EUDE - MME KLEIN-POUCHOL - MME MERLIN - M. BENELHABIB - MME DENIS - MME SEGHIRI - M. MENDY - MME QUATREHOMME - M. DE SAULCES-LARIVIERE - MME WAYACK PAMBE - M. BENARAB - MME GOMIS - M. VIALADE - MME DUVERNOIS - M. BRULIN.

ETAIENT REPRESENTES : MME CRISPIN (POUVOIR M. GUILLOU jusqu'à 20 h 45) - MME BOURETTE (POUVOIR MME KLEIN-POUCHOL) - M. FOURNIER (POUVOIR M. VERMOT) - MME SANE (POUVOIR MME IOSUB) - MME JANIAUD-VERGNAUD (POUVOIR MME EUDE) - M. MOHAMED (POUVOIR M. FROSSARD) - MME MANDILE (POUVOIR MME SIMONOT) - M. DAMONT (POUVOIR M. BILLARD).

SECRETAIRE : M. BENELHABIB.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du 27 novembre 2015 est adopté **à l'unanimité**.

**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISE PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE
L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- 15.10.028 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.10.029 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.10.030 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.10.031 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.10.032 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.10.033 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.034 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.035 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.036 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.037 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.038 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.039 – REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.
- 15.11.040 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 15.11.041 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 15.11.042 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 15.11.043 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 15.11.044 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.
- 15.11.045 - REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CANALISATIONS GAZ.

INFORMATION

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES.

OBJET : DECISIONS RELATIVES AUX MARCHES PUBLICS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 ALINEA 4 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions relatives aux marchés publics en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, comme suit :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
MARCHES		
CONTRAT DE MISE EN PROPRETE DES INSTALLATIONS D'EVACUATION DES BUEES GRASSES DE CUISINE	ISS HYGIENE ET PREVENTION 38 RUE DE LA RIVIERE 95870 BEZONS	5 147 €
FOURNITURE DE SELS DE DENEIGEMENT POUR LE CENTRE TECHNIQUE COMMUNAL		
Lot 1 : Sel de déneigement en vrac	S.A.S ISOSIGN Z.A DU MONAY – CS 40047 71210 SAINT EUSEBE	3 000€ Minimum 15 300€ Maximum
Lot 2 : Sels de déneigement et déverglaçant en vrac	UNVERSEL SAS 153 RUE ANDRE BISIAUX 54320 MAXEVILLE	300 € Minimum 5 300 € Maximum
MISSION D'ASSISTANCE POUR LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS AYANTS VALEUR DE PLAN LOCAL D'URBANISME	ESPACE VILLE 84 BIS AVENUE GENERAL LECLERC 78220 VIROFLAY	71 140 €
ACQUISITION ET INSTALLATION SUR PORTEUR D'UN LAVEUR HAUTE PRESSION SUR BERCE – 1M3	SAS GUILLAUME 18 RUE VICTOR BALTARD ZI CLAYE SOUILLY 77410 CLAYE SOUILLY	20 833,33 €
TRANSPORT EN AUTOCAR DES USAGERS DES SERVICES MUNICIPAUX	AUTOCARS DARCHE-GROS AVENUE JOSEPH PAXTON ZA DU NID DE GRIVES 77164 FERRIERES EN BRIE	
Lot 1 : Transport pour le service des sports		400 € Minimum 10 000 € Maximum
Lot 2 Transport pour le service scolaire et enfance		20 000 € Minimum 65 000€ Maximum
ASSURANCES		
Lot 1 : Assurance dommages aux biens et services annexes	MLV ASSURANCES 5 AVENUE GEORGES BATAILLE 60330 LE PLESSIS BELLEVILLE	44 786 € Formule alternative n° 1: Tous risques objets manifestations : 1386,33€ Soit un total de : 46 172,33 €
Lot 2 : Assurance des responsabilité et services annexes	SMACL ASSURANCES 141 AVENUE SALVADOR ALLENDE 79031 NIORT	8 275,80 € € Option Protection Juridique : 1 500,00€ Soit un total de : 9 775,80 €
Lot 3 : Véhicules	BRETEUIL ASSURANCE COURTAGE BP 40002 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX	22 251,95 € € Prestation suppl. n°1 : autocollecteurs : 228,06€ Prestation suppl. n°2 : bris de machine: 2 625,20 € Soit un total de : 25 105,21€
Lot 4 : Assurance de la protection fonctionnelles des agents et des élus	INFRACTUEUX	
Lot 5: Assurance des prestations statutaires	CNP ASSURANCES 4 PLACE RAOUL DAUTRY 75716 PARIS CEDEX 15	396 424,59 TTC Hors charges patronales

ATTRIBUTION DE MARCHES DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE		
OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
FOURNITURE ET ACHEMINEMENT ELECTRICITE (PUISSANCE SUPERIEURES A 36 KVA)		
Lot 1 : Eclairage public château des Charmettes (tarif vert)	EDF COLLECTIVITES 22/30 AVENUE DE WAGRAM 75008 PARIS	125 000 €
Lot 2 : Autres sites (tarifs jeunes et verts)	DIRECT ENERGIE 2 BIS RUE LOUIS ARMAND 75725 PARIS CEDEX 15	57 500 €

PROJETS DE DELIBERATIONS SOUMIS AU CONSEIL MUNICIPAL

DIRECTION GENERALE

15.08.01. - DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES AU SEIN DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE PARIS - VALLEE DE LA MARNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne les conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne, les conseillers communautaires suivants au sein de la Communauté d'agglomération créée au 1^{er} janvier 2016 de « Paris-Vallée de la Marne », comme suit :

- 1. Monsieur Guillaume LE LAY-FELZINE
- 2. Monsieur Gérard EUDE
- 3. Madame Danielle KLEIN-POUCHOL
- 4. Monsieur Michel VERMOT
- 5. Madame Annie DENIS
- 6. Madame Ghislaine MERLIN
- 7. Monsieur Meziane BENARAB

15.08.02. - OPAH - ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION DE LA VILLE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DU GUE DE TORCY POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION.

Le Conseil Municipal, à la majorité (5 abstentions) donne son accord pour l'attribution du solde de la subvention, soit 20 325,10 €, pour les travaux de réhabilitation, au syndicat des copropriétaires du Gué de Torcy.

15.08.03. - ACOMPTE SUBVENTION 2016 - ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer un acompte à l'Association Régie de quartier sur la subvention 2016, à hauteur de 10 000 €.

POLE AFFAIRES JURIDIQUES – ADMINISTRATION ET AFFAIRES GENERALES

15.08.04. - TARIFICATION DE DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de facturer les duplicatas de livret de famille quand ils sont délivrés pour un autre motif que le divorce ou la modification de l'état civil et fixe le tarif d'un duplicata à 4 € l'unité.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

15.08.05. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie le tableau des emplois comme suit,

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – POSTES A TEMPS COMPLET			
Grade	Ancienne situation	Modification	Nouvelle situation
Ingénieur principal	3	+1	4
Ingénieur	2	-1	1
Total	5	0	5

15.08.06. - CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES - PARTICIPATION A LA CONSULTATION DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à donner mandat au Centre de Gestion afin de souscrire pour son compte des conventions d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel auprès d'une compagnie d'assurances agréée, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée du contrat** : 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2017.
- **Régime du contrat** : Capitalisation.
- **Couverture** : Décès invalidité + Accident du travail/Maladie professionnelle + longue maladie et longue durée ».

15.08.07. - ACOMPTE SUBVENTION 2016 - AMICALE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer un acompte à l'Association Amicale du personnel de la Ville de Torcy sur la subvention 2016, à hauteur de 7 000 €.

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU CONTROLE DE GESTION.

15.08.08. - DECISION MODIFICATIVE N°2 DE L'EXERCICE 2015 - BUDGET VILLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie les numéros des deux opérations d'investissement inscrites au budget primitif, à savoir l'opération 001 numérotée **101** et l'opération 002 numérotée **102**, et adopte la décision modificative n°2 de l'exercice 2015 conformément aux tableaux ci-dessous.

DM N°2 BUDGET VILLE EXERCICE 2015

SECTION FONCTIONNEMENT			
Chapitre	DEPENSES	RECETTES	
CHAPITRE 65	16 500,00		Augmentation admission en non valeur
CHAPITRE 011	-9 915,00		Virement pour admission en non valeur et versement recettes Restos du Cœur, rémunération bureau études TVA centre culturel, et dotations amortissements
CHAPITRE 70		4 553,00	Recettes spectacle Restos du Cœur
CHAPITRE 77		4 032,00	Recettes TVA centre culturel
CHAPITRE 042	2 000,00		Augmentation dotations amortissements
TOTAL GENERAL	8 585,00	8 585,00	

SECTION INVESTISSEMENT			
Chapitre/opérations	DEPENSES	RECETTES	
OPERATION 101		50 810,00	Changement imputation subvention CAF RAM
CHAPITRE 13		-50 810,00	Changement imputation subvention CAF RAM
CHAPITRE 16		-332 646,00	Diminution emprunt
CHAPITRE 20	5 810,00		changement imputation étude église
CHAPITRE 204	-178 020,00		Suppression remboursement travaux contrat Pôle gare
CHAPITRE 21	-255 224,40		changement imputation études, travaux Paradise billard, église et gymnase J. Moulin
CHAPITRE 23	257 788,40		Changement imputation études et travaux Paradise billard, église, et gymnase J. Moulin
CHAPITRE 024		161 000,00	Vente appartement Lingenfeld
CHAPITRE 040		2 000,00	Augmentation dotations amortissements
TOTAL GENERAL	-169 646,00	-169 646,00	

15.08.09. - ADMISSION EN NON VALEUR 2015 DE CREANCES IRRECOUVRABLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non valeur 2015 au compte 6541, des produits irrécouvrables pour un montant total de 46 789,89 €.

15.08.10. - REPRISE DE PROVISIONS 2014 ET DOTATION AUX PROVISIONS 2015 POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES (IMPAYES).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le principe de reprendre les provisions constituées en 2014 pour un montant de 30 000 €, de réaliser la dotation aux provisions 2015 pour un montant de 25 000 € et de procéder aux opérations comptables d'ordre budgétaires qui s'imposent.

15.08.11. - AUTORISATION RELATIVE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider, et mandater en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015 suivant les montants détaillés ci-après :

CHAPITRE	CREDITS OUVERTS EN 2015 HORS REPORTS	CALCUL 25%	MONTANT AUTORISE
20	435 911,39 €	108 977,85 €	108 977,85 €
204	53 000,00 €	13 250,00 €	13 250,00 €
21	2 085 539,48 €	521 384,87 €	521 384,87 €
23	265 288,40 €	66 322,10 €	66 322,10 €
TOTAL	2 839 739,27 €	709 934,82 €	709 934,82 €

15.08.12. - MISE A JOUR DES REGLES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le seuil unitaire à 1 000 € TTC pour les biens dits de faible valeur, d'amortir ces biens sur une durée d'une année, et de fixer la durée d'amortissement pour chaque catégorie de biens indiquée

15.08.13. - ACTUALISATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A LA TAXE DE SEJOUR.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de revaloriser les montants de la taxe de séjour au réel sur le territoire torcéen à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit,

Nature et catégorie de l'hébergement	tarifs par nuitée par personne
	Tarifs adoptés
Palace	3.00 €
Hôtels, résidences et meublés 5 étoiles	2.30 €
Hôtels, résidences et meublés 4 étoiles	1.75 €
Hôtels, résidences et meublés 3 étoiles	1.20 €
Hôtels, résidences et meublés 2 étoiles	0.70 €
Village vacances grand confort 4 et 5 étoiles	
Hôtels, résidences et meublés 1 étoile	0.60 €
Village vacances confort 1, 2 et 3 étoiles	
Chambre d'hôtes	
Emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24 heures	
Hôtels, résidences et meublés non classé ou en attente de classement	0.60 €
Camping et caravanage de 3, 4 et 5 étoiles	0.45 €
Camping et caravanage de 1 et 2 étoiles	0.20 €

15.08.14. - FIXATION DE REDEVANCES D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer à compter du 1^{er} janvier 2016 des redevances d'occupation du domaine public à hauteur de 25 €/m2/mois, dans les cas suivants :

- Installation d'une « bulle de vente immobilière ».
- Installation de cabanes de chantier.

15.08.15. - GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE LA SOCIETE ADOMA : DEMOLITION-RECONSTRUCTION DE LA RESIDENCE SOCIALE 3 AVENUE JACQUES PREVERT A TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 200 000 €, souscrit par Adoma auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention, stipulant la réservation de 36 logements et à effectuer toute formalité nécessaire.

POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES – CULTURELLES – SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE.

CULTURE

15.08.16. - TARIF HORAIRE DE MISE A DISPOSITION DU PETIT THEATRE DE L'ARCHE ET DE L'ESPACE LINO VENTURA.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité fixe les tarifs horaires de location du Petit Théâtre de l'Arche et de l'Espace Lino Ventura, à compter du 1^{er} janvier 2016, comme suit :

Structure	Avec technicien	Sans technicien
Petit Théâtre de l'Arche	62 €	42 €
Espace Lino Ventura	73 €	52 €

15.08.17. - ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 ET CONVENTIONS ANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de verser sur les subventions 2016 aux associations culturelles et socioculturelles les acomptes pour un montant de 143 700 €, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 – ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SOCIOCULTURELLES	
Au C00 / 422 / 6574 / C00 MJC André Philip	40 000 €
Au C00 / 04 / 6574 / C00 Comité de Jumelage	1 500 €
Au C00 / 422 / 6574 / C00 OMAC (Office Municipal d'Animation de la Cité)	100 000 €
Au C10 / 025 / 6574 / C10 Association des Familles de Torcy et des environs	1 200 €
Au C10 / 025 / 6574 / C10 Torcy Action Musicale	1 000 €
TOTAL	143 700 €

15.08.18. – ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION «OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association «OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION DE LA CITE».

15.08.19. – ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION «MJC ANDRE PHILIP».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association «MJC ANDRE PHILIP».

SPORT

15.08.20. - ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 ET CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS - POLE DES POLITIQUES EDUCATIVES, CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE - ASSOCIATIONS SPORTIVES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser sur les subventions 2016 aux associations sportives les acomptes pour un montant total de 103 800 € et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de moyens avec les associations dont le montant de la subvention est supérieur à 23 000 €.

ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 – ASSOCIATIONS SPORTIVES	
MLV BASKET VAL MAUBUEE	5 200 €
TORCY CANOE KAYAK	2 500 €
UNION SPORTIVE DE TORCY MLV SECTION FOOTBALL	15 000 €
TORCY HANDBALL MLV	75 000 €
TENNIS CLUB DE TORCY	1 500 €
TRIATHLON CLUB TORCEEN	2 300 €
VOLLEY BALL TORCY MLV	2 300 €
TOTAL	103 800 €

15.08.21. - ACOMPTE SUBVENTIONS 2016 - CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION «TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association «TORCY HANDBALL MARNE LA VALLEE».

JEUNESSE

15.08.22. - MODIFICATION DE LABELLISATION DU PIJ.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la présentation d'un dossier de labellisation BIJ (Bureau d'Information Jeunesse) à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports d'Ile de France et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de ce dossier.

DIRECTION DES SOLIDARITES

15.08.23. - ACOMPTE SUBVENTION 2016 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer un acompte au Centre Communal d'Action Sociale sur la subvention 2016, à hauteur de 20 000 €.

POLE DES RESSOURCES TECHNIQUES

15.08.24. - CONVENTION D'HABILITATION TRIPARTITE SIGEIF / SIPPAREC / VILLE DE TORCY RELATIVE AU DISPOSITIF DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie. Il autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et leurs éventuels avenants.

15.08.25. - CONVENTION POUR LA REPARTITION DES CHARGES DU STUDIO DE MUSIQUE « LA FORGE A SON » RATTACHE AU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT INTERCOMMUNAL MICHEL SLOBO A TORCY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention entre la Communauté d'Agglomération de Paris-Vallée de la Marne et la Ville de Torcy pour la répartition des dépenses de fluides et de fonctionnement de la chaufferie du studio « LA FORGE A SON », rattaché au Conservatoire à rayonnement intercommunal Michel Sloba à Torcy. Il autorise Monsieur le Maire à signer à ladite convention.

15.08.26. - CONVENTION TRIPARTITE RELATIVE A LA REQUALIFICATION DE LA ROUTE DE NOISIEL RD10P A TORCY ENTRE LE GIRATOIRE DES CANTINES ET LE GIRATOIRE NESTLE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes du projet de convention tripartite entre le Département de Seine et Marne, la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée et la Ville de Torcy, relative à la requalification de la route de Noisiel RD10P à Torcy entre le giratoire des cantines et le giratoire Nestlé. Il autorise Monsieur le Maire à signer à ladite convention.

POLE URBANISME - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - EMPLOI

15.08.27. - CESSION VILLE/FRANCE DOMAINE DU FONCIER D'ASSIETTE DU FUTUR HOTEL DE POLICE DISTRICTAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de céder à France Domaine à l'euro symbolique la parcelle AN169p issue de la parcelle AN151p d'une surface d'environ 3 745m² dans le cadre de la construction du futur hôtel de police districtal. Il autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire pour procéder à cette cession.

15.08.28. - ACQUISITION AUPRES D'EPAMARNE D'UNE EMPRISE POUR EQUIPEMENTS PUBLICS ET DU PARKING DE LA SOUS PREFECTURE RUE GERARD PHILIPPE.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition au prix de 247 150 € de l'emprise pour équipements publics rue Gérard Philippe cadastrée AN 155 et AN 168p pour une surface d'environ 4 943 m² et la rétrocession à l'euro symbolique du parking de la Sous Préfecture cadastré AN 168p AN 170, AL 245, AL 247p1 et AL 207 pour une surface d'environ 9 443 m². Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ces opérations.

15.08.29. - DELEGATION D'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN A L'EPAMARNE DANS LE CADRE DE LA ZAC DES COTEAUX DE LA MARNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, délègue le droit de préemption urbain à l'Epamarne sur l'intégralité du périmètre de la ZAC des Coteaux de la Marne,

15.08.30. - TRANSFERT DE PROPRIETE CAVM/VILLE D'UN BATIMENT PREFABRIQUE SITUE RUE GERARD PHILIPPE SUR UNE PARCELLE CADASTREE AN 151.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le transfert de propriété par la Communauté d'Agglomération de Marne la Vallée Val Maubuée à la Ville de Torcy, à titre gratuit du bâtiment préfabriqué dénommé « Centre du Viaduc » et situé sur la parcelle AN151. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété.

15.08.31. - RETROCESSION EPAMARNE/COMMUNE DE TORCY - ACQUISITION D'UNE PARTIE DU COURS DES LACS ENTRE L'ALLEE ABEL GANCE ET L'AVENUE SALVADOR ALLENDE ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation daté de juin 2013 concernant la rétrocession d'une partie du Cours des Lacs entre l'Allée Abel Gance et l'Avenue Salvador Allendé et accepte d'acquérir ces emprises foncières pour le tronçon entre l'Allée Abel Gance et l'Avenue Salvador Allende, à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété EPAMARNE/Commune de Torcy.

15.08.32. - RETROCESSION EPAMARNE/COMMUNE DE TORCY – ACQUISITION DE LA RUE DU QUINCONCE ENTRE L'ALLEE ROGER COUDERC ET L'ALLEE DES CHARMES, ET DES APPUIS DE LA PASSERELLE AV. LOUIS ARAGON ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le plan de délimitation daté d'août 2013 concernant la rétrocession d'une partie de la rue du Quinconce entre l'allée Roger Couderc et l'Allée des Charmes, ainsi que des parcelles AE n°95 et BK n°354-355, appuis de la passerelle avenue Louis Aragon et accepte d'acquérir ces emprises foncières, à l'euro symbolique et de les classer dans le domaine public communal. Il autorise Monsieur le Maire à signer les pièces et actes afférents à ce transfert de propriété EPAMARNE/Commune de Torcy,

15.08.33. - BILAN DE LA MISE A DISPOSITION DU PUBLIC ET APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS RELATIVE A LA REGLEMENTATION DES CLOTURES SUR LE PERIMETRE DE L'ANCIENNE ZAC DES CHARMETTES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de tirer un bilan favorable de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°2 du Plan d'Occupation des Sols, et approuve le projet de modification simplifiée du Plan d'Occupation des Sols.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45 le dix huit décembre deux mille quinze.

Guillaume LE LAY-FELZINE,

Maire de Torcy.

